

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2025 à 20h30

Membres présents (8) : CHAMBOST Françoise, CHERBLANC Raphaël, FOURNEL Béatrice, GIROUD Lucien, LAURENT Benoît, PAIN Evelyne, PION Éric, RONDEPIERRE Amandine.

Membres absents (1) : BISSUEL Victoire,

Membres excusés (1) : GUILLEMOT Olivier

Quorum à 6

Mme RONDEPIERRE Amandine se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Mme FOURNEL ouvre la séance et demande l'approbation du PV du 3 juillet 2025 : Pour 9.

Ordre du jour de la séance :

- 1 – Rapport assainissement
- 2 – Tarifs assainissement
- 3 – Déclaration d'intention d'aliéner
- 4 – Recrutement accroissement temporaire
- 5 - Questions diverses

• **Rapport Assainissement :**

Mme Fournel explique que le rapport 2024 (RPQS) doit être validé chaque année : ce dossier a été transmis en amont au conseil municipal. Pour 8.

• **Tarifs assainissement :**

Mme Fournel indique que la commune de Machézal fait partie des communes de la COPLER les moins chères pour l'assainissement. Il convient de procéder à une augmentation significative pour l'équilibre budgétaire, sachant même s'il y a transfert de compétence à la Copler le prix ne cessera d'augmenter aux vues des normes à venir.

Les dépenses augmentent et les recettes diminuent du fait d'une baisse des consommations.

Un débat entre conseillers est ouvert, il est proposé d'augmenter les tarifs en 2026 :

- Prime fixe : 95 € (+10€), consommation/m³ : 1,60 € (+0,50€), forfait annuel non abonné : 160 € (+20€), branchement raccordement : 1500 € (+ 99€).

Ces tarifs sont acceptés : Pour 8.

Mme Chambost souhaite que la commune communique sur cette hausse des prix.

• **Transfert compétence assainissement à la COPLER :**

Mme Fournel souhaite échanger au sujet du transfert de compétence assainissement à la COPLER.

Début 2025, le gouvernement imposait aux communes de transférer cette compétence à leur communauté de communes. Finalement, c'est aux communes de décider de transférer ou non cette compétence.

Mme Fournel indique que des études ont été faites cette année et payées par la commune en vue de ce transfert. Au départ, elle n'était pas favorable à ce transfert mais souhaite en échanger davantage avec le

conseil car plusieurs possibilités sont envisageables. Elle indique que le président de la COPLER souhaite que toutes les communes portent la même voix et ne veut pas de cas par cas : soit toutes les communes transfèrent, soit aucunes.

Les possibilités seraient :

- compétence non transférée à la COPLER : les communes gardent et gèrent l'assainissement,
- compétence transférée à la COPLER : nécessité de créer une régie pour tout gérer car les budgets, emprunts, documents etc. sont transférés de la commune à la COPLER.
- compétence transférée à la COPLER qui délègue la gestion ensuite à la Roannaise de l'eau qui elle gère tout ensuite de A à Z,
- compétence transférée à la COPLER qui mettra en place une DSP (Délégation de Service Public) attribuée à des entreprises comme Veolia, Suez par exemple.

Mme Fournel rappelle que les réglementations au niveau de l'assainissement vont évoluer, que l'avenir de l'auto-gestion communale devient de plus en plus compliqué car enjeux financiers, enjeux sanitaires, exigences gouvernementales, etc. Elle n'est donc pas fermée au transfert de compétence mais souhaite « verrouiller » le post transfert (Qui ? Comment ? Quoi ?).

M. Laurent demande si la voirie sera également impactée. M. Cherblanc demande si la commune devra toujours nettoyer les stations d'épuration par ex.

Mme Fournel répond que tout ce qui concerne l'assainissement sera transféré, la commune n'aura plus cette compétence. Il faut donc que le post transfert soit clair et précis pour savoir qui fait quoi, comment, etc.

Mme Rondepierre demande si les élections de 2026 peuvent avoir un impact sur ce projet de transfert.

Mme Fournel répond que ce projet doit effectivement être lancé avant les élections de 2026 car projet lourd à porter et à gérer pour les nouvelles équipes en 2026. Elle indique qu'une réunion entre élus et COPLER est prévue le 24 septembre 2025 pour un vote souhaité avant la fin d'année en conseil communautaire pour être opérationnels en 2026.

Le conseil se positionne plutôt favorable au projet de transfert mais attend des éléments précis sur les modalités.

• **Déclarations d'intention d'aliéner :**

1 vente immobilière a lieu dans la commune et le conseil doit se positionner : il n'y a pas de projet communal sur ce tènement. Pour : 8.

Mme Fournel indique que la commune a été associée au bornage des parcelles de la propriété Volle. Le géomètre a confirmé que le mur entre le terrain privé et la rue Goutailler, n'est pas communal.

L'idée d'un élargissement de voirie est donc abandonnée.

• **Travaux Voirie :**

M. Cherblanc indique que les enrobés seront faits mi-septembre, et la commission voirie doit se réunir prochainement afin d'identifier les besoins en travaux pour l'année 2026.

- **Travaux Bâtiments communaux :**

Mme Pain indique qu'aucune nouvelle réunion n'a eu lieu depuis fin juin : les devis pour le toit de l'ancienne poste ont été reçus, la commission doit se réunir prochainement afin d'étudier les documents.

Elle explique que l'entreprise CREABOIS doit intervenir pour la pose de fenêtres en octobre, régler la porte du bar/épicerie, faire le plan de travail pour le secrétariat de mairie. Elle indique également qu'un problème de chaudière a eu lieu à la mairie avec micro-fuite de gaz : tout est réparé à ce jour.

Les lumières dans le sas de la halle Barbeys sont aussi défaillantes : l'entreprise d'électricité CHAMBOST doit intervenir prochainement.

Marie de la cantine souhaite une moustiquaire pour la porte extérieure (voir avec Stéphane).

L'aire de jeux doit être contrôlée par la Socotec prochainement.

Elle explique qu'un appartement loué rencontre des problèmes de sol qui gondole suite à de l'humidité. Le conseil propose de faire intervenir un professionnel pour un diagnostic car ce sol a déjà été changé 2 fois. L'assurance sera sollicitée si besoin.

M. Laurent signale que le mitigeur du robinet des WC du terrain derrière la mairie a été cassé lors d'une manifestation. Il explique que le mitigeur actuel n'est pas adapté au lieu car il a remarqué que ce robinet est régulièrement ouvert en laissant ainsi couler l'eau. Il propose de changer le mitigeur manuel par un mitigeur infrarouge pouvant s'allumer et s'arrêter seul.

Un contact sera pris avec l'entreprise Fabre Giraud pour se renseigner. Une participation sera demandée à l'auteur du dommage.

- **Recrutement agent contractuel :**

Mme Fournel indique que Mme FOURNIER a commencé la surveillance de la cantine au 1^{er} septembre et son contrat s'arrête aux vacances de la Toussaint. Mme Fournel demande donc au conseil de l'autoriser à proposer un contrat d'accroissement d'activité pour les prochaines périodes. Pour 8.

Mme Fournel remarque que la cantine connaît un grand succès cette année car il y a en moyenne 35 petits et 19 grands inscrits tous les jours à la cantine.

- **Questions diverses :**

Mme FOURNEL indique que la Région offre à la commune un barnum (3x3, d'une valeur de 1300 €) pour mettre à la disposition des associations communales. Le dossier de demande sera déposé prochainement. M. Laurent rebondit sur le barnum laissé tout l'été sur le terrain derrière la mairie : barnum agréable et utilisé par les habitants hors manifestation, donc bonne idée !

Mme Fournel rappelle qu'une réunion SCOT a lieu le 5 novembre de 18h à 20h à St Symphorien de lay afin d'échanger sur les actions à mener sur le territoire de la COPLER.

Mme Fournel informe qu'elle a reçu en mairie 2 jeunes étudiants en BTS, habitants de la commune, qui veulent réaliser leur projet scolaire dans la commune de Machézal. Ils souhaiteraient organiser un marché de Noël sur le week end des 13 et 14 décembre 2025. Mme Fournel leur a donné son accord et leur a conseillé de se rapprocher des associations locales, de la COPLER pour monter ce projet (proposition d'animations, exposants...) ; l'objectif étant de réunir les habitants lors d'un moment convivial et familial.

Mme Chambost relaie une demande du bar : les grilles et plaques du four ne seraient pas encore arrivées : Mme PAIN indique que l'entreprise a été relancée à ce sujet et que les grilles ont été livrées mais pas la plaque.

Mme Chambost fait également remarquer que la fissure sur le mur du terrain derrière la mairie s'agrandit de plus en plus : le conseil souhaite que les maçons soient recontactés pour constater les faits et faire des propositions de réparation. Elle remarque également que les crottes de chien sur le terrain sont encore présentes : un courrier envoyé aux propriétaires de chien pourrait être envisagé.

Elle demande également si des informations (panneaux, flyers) pour les composteurs collectifs installés à côté de l'église sont prévues par la COPLER : Christine doit relancer la COPLER à ce sujet.

M. Cherblanc explique qu'une grille sur la voirie à la Fontaine a été remplacée par du ciment car la grille se soulevait régulièrement sur la chaussée. Il demande si les subventions pour les bâtiments ont toutes été faites en 2025 : oui, tout est lancé.

Dates à retenir :

- jeudi 30 octobre 2025 à 20h30 : conseil municipal
- jeudi 18 décembre 2025 à 20h30 : conseil municipal
- lundi 15 septembre 2025 à 20h : commission bâtiments

Fin de séance à 23h.

Le Maire
Béatrice FOURNEL

Le secrétaire de séance
Amandine RONDEPIERRE